

L'AGRICULTURE

LE PAIEMENT POUR DÉDOMMAGEMENT POUR FAIBLE RÉCOLTE
DEVANT ÊTRE VERSÉ AUX POMICULTEURS

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Madame le Président, j'avoue que j'ai la voix éraillée parce que j'ai négligé de manger ma pomme quotidienne.

M. LeBlanc: Surveillez votre pomme d'Adam.

M. King: Ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture. Le ministre et le secrétaire parlementaire, s'il est présent, connaissent bien les difficultés qu'ont connues les pomiculteurs canadiens du fait que les paiements d'appoint qui devaient leur être versés pour les compenser de la chute catastrophique des prix de leur récolte en 1980, n'ont été autorisés qu'après des mois de retard. Ils savent également que le prix national moyen pour la récolte de pommes de 1980 s'élevait à 6.85c. la livre, comparativement à 11c. pour la moyenne quinquennale. En l'occurrence, le secrétaire parlementaire va-t-il tenter de faire comprendre au ministre qu'il faut faire parvenir sans délai aux pomiculteurs les paiements d'appoint auxquels ils ont droit aux termes de la loi sur la stabilisation des prix agricoles?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre suppléant de l'Agriculture): Madame le Président, je vais prendre note de la question et la porter immédiatement à l'attention du ministre.

Une voix: Où est le secrétaire parlementaire?

M. Pepin: Je suis sûr que nous aurons une réponse d'ici 3 heures cet après-midi.

LE RETARD DANS L'ÉLABORATION DU PROGRAMME

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Le député transmettrait-il aussi la question suivante au ministre? Elle s'adresse au même ministre, qui sait parfaitement que le retard prolongé à verser les paiements de stabilisation aux agriculteurs est attribuable pour une large part à des méthodes anciennes de calcul. C'est l'une des principales raisons, avec les limites de tonnage totalement irréalistes, qui expliquent le mécontentement actuel que soulève le fonctionnement de la loi sur la stabilisation des prix agricoles.

La question sera-t-elle transmise au ministre? Donnera-t-il le plus tôt possible à la Chambre l'assurance que l'on prendra des mesures concrètes pour améliorer et renouveler la façon dont la loi joue son rôle dans la rentabilité de l'agriculture canadienne?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre suppléant de l'Agriculture): Bis, madame le Président.

Questions orales

● (1150)

L'ÉCONOMIE

L'AUGMENTATION DES RECETTES DU GOUVERNEMENT

M. John Gamble (York-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances qui a déclaré à plusieurs reprises à la Chambre que la hausse du taux d'inflation était une des causes de l'augmentation des taux d'intérêt. Il a établi un lien direct entre ces deux éléments. Le ministre peut-il alors nous expliquer comment le gouvernement compte juguler l'inflation par des mesures comme l'augmentation récente de la taxe d'accise, la hausse des timbres-poste prévue pour janvier, et le prélèvement auprès des Canadiens de quelque 50 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député a parlé dans sa question de programmes bien distincts, mais il a fait allusion surtout à l'entente sur l'énergie conclue entre, d'une part, le gouvernement de l'Alberta et celui d'autres provinces et, d'autre part, le gouvernement fédéral. Cette entente fera évidemment augmenter le prix de l'énergie au Canada, même si celui-ci demeure inférieur au prix mondial. Il me semble que son parti a reconnu la nécessité, pour des objectifs nationaux très importants, d'augmenter le prix de l'énergie. Il ne fait absolument aucun doute que la hausse du prix de l'énergie contribue à faire monter le coût de la vie. Cela est indéniable. A l'étranger, la population a absorbé ces hausses du prix de l'énergie afin de relever le défi que posait l'augmentation du prix de l'énergie à l'échelle mondiale.

LE TAUX DE RENDEMENT DES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU
CANADA

M. John Gamble (York-Nord): Madame le Président, le ministre reconnaîtra que cette absorption attise l'inflation et nous avons en l'occurrence trois exemples précis d'une inflation provoquée par la politique du gouvernement actuel. Un autre problème auquel se heurtent les gens qui renouvellent leurs hypothèques, le ministre le reconnaîtra, est la concurrence que se livrent les institutions de prêts au sujet de la disponibilité des fonds. Le ministre peut-il dire à la Chambre comment il contribue à rendre des fonds disponibles aux institutions de prêt quand il leur fait concurrence en fixant un taux de 19.5 p. 100 pour les obligations d'épargne du Canada?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'ai déjà répondu à cette question plus tôt durant la session et j'ai reconnu qu'il pourrait être préjudiciable de restreindre le montant des obligations d'épargne qu'un particulier peut acheter. Toutefois, depuis lors les taux hypothécaires ont fléchi et je n'estime pas que le taux des obligations d'épargne constitue en ce moment un obstacle à l'arrivée de fonds supplémentaires sur le marché hypothécaire.